

Rapport annuel AOST 2022



Contenu

Avant-propos | Page 3

Abréviations | Page 4

Affaires internes | Page 5

Chapitre 1

Marché du travail / chômage | Page 7

Chapitre 2

Surveillance du marché du travail | Page 10

Chapitre 3

Conditions de travail | Page 12

Chapitre 4

Politique des étrangers | Page 13

Chapitre 5

Formation | Page 15

Chapitre 6

Finances | Page 17

Chapitre 7

Organisation



Comité

Nicole Hostettler, BS, présidente
Charles de Reyff, FR, vice-président
Beat Bachmann, AIPT
Thomas Buchmann, AG (jusqu'au 30.07.2022)
Hubert Helbling, SZ
Inge Hubacher, BE (dès 17.03.2022)
Isabelle Wyss, BL (dès 12.12.2022)
Karin Jung, SG
Peter Kalbermatten, VS
Bernhard Neidhart, ZG
Daniel Wessner, TG
Cornelia Lüthy, SEM, avec voix consultative
Oliver Schärli, SECO, avec voix consultative



Secrétariat

Nicole Eugénie Carrupt, directrice adjointe
David Th. Augustin Sansonnens, directeur
(dès 01.12.22)
Michaela Williner, cheffe de projet
Melanie Studer, assistante de direction



Organe de révision

Heinz Martinelli, GL
Reto Burkhalter, LU



Avant-propos



Chère lectrice, cher lecteur, cher membre de l'AOST,

Trois crises sociales en deux ans ont sollicité notre association en 2022 également : la pandémie de coronavirus et ses retombées sur l'économie, la brutale invasion de l'Ukraine par la Russie, qui amène son lot de souffrance humaine et pose la question brûlante de l'intégration des réfugiés dans le marché du travail et, enfin, la réalité menaçante d'une pénurie d'énergie pour les entreprises et l'emploi.

Néanmoins, un optimisme prudent est permis. L'économie est si florissante après la levée des mesures sanitaires que le taux de chômage a franchi un seuil des plus bas depuis des décennies. L'inflation est plus modérée que prévue – du moins en Suisse et la situation énergétique n'a pas encore atteint un stade préoccupant. Mais les difficultés et les incertitudes persistent, de même que les questions du rôle de la Suisse en Europe, de l'accès à notre marché du travail et des nouveaux modes de travail, concernant notamment les aspects controversés de la sécurité et de la protection de la santé.

La collaboration intercantonale au sein d'une association comme l'AOST contribue grandement au succès de cette vaste mission. Grâce à elle, nous avons su tout au long de l'année arrêter des prises de position communes des cantons dans les meilleurs délais, assurer avec pragmatisme la coordination avec les structures de la Confédération et fournir des informations ciblées aux associations et aux entreprises. Nous avons à cœur de préserver ces valeurs et la cohésion, non seulement entre les cantons, mais aussi entre les institutions. Le fait d'y arriver en ces temps houleux me rend confiante et c'est dans cet esprit que je vous souhaite une agréable lecture du rapport annuel 2022.

Nicole Hostettler
Présidente

Abréviations

AC	Assurance-chômage
ACC	Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein
ACt	Autorité cantonale du travail
AIPT	Association intercantonale pour la protection des travailleurs
AIS	Agenda Intégration Suisse
AMOSa	Observatoire du marché du travail de Suisse orientale
AP/R	Personnes admises à titre provisoire/réfugiés reconnus
ASM	Association des services cantonaux de migration
CDEP	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique
CFC	Caisse fédérale de compensation
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
CS-AC	Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage
CT fédérale	Commission tripartite de la Confédération
FCI	Formation Continue intercantonale
FdB	Formation de base intercantonale
FlaM	Mesures d'accompagnement
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage
LEI	Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration
LMMT	Logistique des mesures relatives au marché du travail LTN Loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir
LTr	Loi fédérale sur le travail
MMT	Mesures relatives au marché du travail
OASA	Ordonnance fédérale relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative
ORP	Office régional de placement
ORTE	Observatoire romand et tessinois de l'emploi
RHT	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
SE	Supported Employment
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEM	Secrétariat d'État aux migrations
SPE	Service public de l'emploi
STPS	Sécurité au travail et protection de la santé

1. Affaires internes

Avec le départ inattendu de son directeur, l'Association a vécu l'année en mode « double crise ». Malgré tout, le cap a été maintenu et le cœur de mission préservé.



À l'aube de janvier 2022, le retour à la normalité, après deux années de pandémie était au programme. Les remous internationaux et autres tensions territoriales se sont toutefois invités en faisant éclater la guerre sur le continent européen. Dans le sillage du conflit, l'éventualité d'une crise énergétique a également pesé sur les activités.

Dans ce contexte encore marqué par un rythme de travail en mode de crise, l'association a réussi à faire face à tous les défis, nombreux, qui ont jalonné une année particulière. Son Comité, ses membres et son Secrétariat ont multiplié les activités et les collaborations auprès des partenaires pour mener à bien son cœur de mission, représenter les cantons dans les divers organes concernés par le marché du travail.

Dans ce contexte encore marqué par un rythme de travail en mode de crise, l'association a réussi à faire face à tous les défis, nombreux, qui ont jalonné une année particulière. Son Comité, ses membres et son Secrétariat ont multiplié les activités et les collaborations auprès des partenaires pour mener à bien son cœur de mission, représenter les cantons dans les divers organes concernés par le marché du travail.

En plus de faire partie de conférences régionales et de commissions thématiques AOST, plusieurs membres ont siégé au sein de différents organes et groupes de travail :

- Commission tripartite de la Confédération (CT fédérale) : Nicole Hostettler, Nicole Eugénie Carrupt
- Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage (CS-AC) : Nicole Eugénie Carrupt
- Comité de l'association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé (STPS) : Thomas Keller, puis Martin Bucherer
- Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CSFT) : Nicole Hostettler
- Caisse fédérale de compensation (CFC) : Daniel Wessner
- Comité de pilotage Accord ORP/LMMT/ACt : Peter Kalbermatten, Peter Näf, Claude-Henri Schaller, Martin Bucherer

Assemblée générale 2022

Après deux années d'éloignement forcé, les membres de l'AOST se sont retrouvés à l'occasion de l'assemblée générale de l'association les 12 et 13 mai 2022. Notre hôte, le canton d'Uri, a réservé un accueil chaleureux aux participants dans le bel écrin de la station d'Andermatt. L'air montagnard et le cadre majestueux ont favorisé des échanges professionnels et personnels qui avaient fait grandement défaut, rappelant si besoin était, qu'une association est vivante au travers de ses membres, du plaisir de la rencontre et de la force de sa mission.

La révision des statuts et du règlement d'organisation de l'association ayant été validés en 2021, cette nouvelle assemblée générale a traité des affaires courantes et fait la part belle aux thèmes qui ont occupé les quatre conférences régionales.

La pandémie s'éloignant, le début de l'année a été marqué par une nouvelle crise, puisque la guerre s'est imposée en Europe alors que cette éventualité paraissait inconcevable. Face à ce nouvel événement, régions et cantons se sont très rapidement mobilisés pour répondre le plus vite possible aux conséquences migratoires d'une telle situation. Ainsi, en quelques jours seulement, les acteurs ont pris la mesure des enjeux en lien avec le marché du travail et y ont répondu

avec célérité et engagement. Il est également important de relever que la qualité des prestations reste une préoccupation constante pour toutes les autorités concernées.

Les salaires minimaux cantonaux ont également été évoqués, puisque le sujet prend de l'ampleur dans certains cercles en réponse aux difficultés financières post-covid. Sans savoir comment le sujet va évoluer en Suisse, le salaire minimal instille des changements notoires dans les activités des autorités cantonales.

La révolution digitale et l'administration du futur sont désormais des champs d'innovation et de réflexion qui mobilisent de manière permanente les spécialistes et les cadres des services de l'emploi.

Enfin, après le départ de sa directrice et directrice adjointe en 2020, le Secrétariat se trouve à nouveau dans la tourmente, son directeur ayant quitté ses fonctions au début de ce printemps. Cependant, le Comité et l'équipe du Secrétariat ont mis en place des mesures d'entraide permettant de répondre aux exigences sans perdre en qualité dans les prestations fournies.

Mutations

Les membres de l'association ont pris congé, en assemblée générale, de Thomas Buchmann (AG), membre du Comité depuis de nombreuses années. Par la voix de la présidente, Monsieur Buchmann est chaleureusement remercié pour son engagement au sein de l'AOST et pour sa contribution déterminante dans le développement et les projets de l'association.

Monsieur Daniel Lang a succédé à Monsieur Buchmann, rejoignant ainsi l'AOST. D'autres nouveaux responsables de services de l'emploi ont pris leur fonction en cours d'année. Il s'agit de Monsieur Bruno Büchi (SH) qui succède à Monsieur Vivian Biner et Monsieur Ralph Sutter (AI) qui remplace Marco Seydel.

Un facteur endogène a doublé la crise. En effet, avec le départ inattendu de son directeur, au début du printemps, après à peine un an et demi d'activité, le Secrétariat a connu une nouvelle année mouvementée au sein de son personnel. Une longue période d'intérim a permis au Comité de conduire un processus de recrutement méticuleux et approfondi, l'enjeu pour l'association étant de rétablir une stabilité jamais retrouvée depuis 2020, la pandémie et le départ de la précédente direction. Pour mémoire, trois collaboratrices sur quatre avaient quitté le Secrétariat en 2020 pour d'autres horizons professionnels.

Cette période d'incertitude a pris fin le 1^{er} décembre 2022 avec l'arrivée d'un nouveau directeur en la personne de Monsieur David Th. Augustin Sansonnens, ancien secrétaire général adjoint à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle du canton de Fribourg. L'équipe du Secrétariat est désormais au complet pour faire face à tous ses défis et ses engagements.

2. Marché du travail / chômage

Une crise en chasse une autre. 2022 aura été marquée par la fin de l'épisode pandémique lié au virus de la Covid-19, le début de la guerre en Ukraine le 24 février, et dès l'été, les inquiétudes croissantes en matière d'approvisionnement énergétique. Contre toute logique, le marché du travail s'est montré particulièrement dynamique tant à l'échelle européenne qu'en Suisse, provoquant une pénurie de main d'œuvre qualifiée dans bon nombres de domaines d'activité.



Le marché du travail renforce ses exigences

Le nombre d'emplois vacants et les besoins immédiats de l'économie mettent les entreprises sous pression, ce qui génère de nouvelles attentes auprès des autorités du marché du travail. Ainsi, la formation continue des adultes devient-elle une question de plus en plus prégnante pour répondre aux demandes des entreprises en personnel qualifié. Dans le même temps, le taux de chômage atteint un plancher historique,

alors que la technologie suggère la possibilité de faire encore mieux en développant des services individualisés « à la carte » avec, pour conséquence, la nécessité de repenser les ressources financières et en personnel.

Ces différents champs de tension nécessitent des réponses spécifiques qui passent notamment par les stratégies de placement public et la digitalisation.

La transformation digitale : défis et collaboration

La digitalisation déploie désormais ses projets dans chaque domaine des services publics de l'emploi. Tant les processus de travail que les contenus des missions sont influencés par la digitalisation des administrations. Cette nouvelle réalité redistribue les responsabilités et compétences, rendant nécessaire une collaboration étroite entre le domaine IT et les pools d'encadrement traditionnels, ouvrant la voie à un service public capable de conjuguer à la fois stabilité de l'institution et adaptabilité aux besoins de la population.

Dans le cadre du projet de renouvellement de la « Stratégie SPE 2030 », l'AOST s'engage fortement auprès du SECO pour accompagner les processus de transformation et faire valoir les intérêts des cantons. Concrètement, les enjeux sont fondamentaux puisqu'ils ne concernent pas moins que l'évolution de la stratégie de placement des demandeurs d'emploi dans le cadre de l'assurance chômage.

Dans une telle démarche de changement, la collaboration entre les autorités fédérales et cantonales est centrale. Ainsi, un groupe de pilotage, conduit par le SECO, réunit des membres du Comité de l'AOST et des représentants d'autres partenaires sociaux. Les cantons sont également invités à déléguer des représentants dans des groupes de travail pour apporter leur vision et réflexions sous l'angle de l'activité quotidienne et des stratégies cantonales.

L'AOST est convaincue que l'implication intense et précoce des cantons est nécessaire pour que le projet stratégique soit un succès.

En parallèle, des groupes de développement et de travail techniques continuent leur activité en soutien des collaborateurs cantonaux. Au sein du SECO, le groupe UCB – user change board – a évolué sous la forme d'un *sounding board*. L'AOST s'intéresse de près à l'évolution de ce groupe, dont le mandat et le rôle touchent directement les offices cantonaux et doivent encore être clairement définis.

Revue de crise : la fin de la pandémie, la guerre et l'approvisionnement en énergie

Il semble que le mode crise dans lequel se développent les activités quotidiennes devienne une normalité. L'expérience de la pandémie a permis d'instaurer des collaborations rapides et efficaces entre les autorités fédérales et les cantons. L'AOST a poursuivi ses nombreuses interventions avec le SECO et le SEM dans le cadre des questions posées par l'afflux de réfugiés ukrainiens. Actifs aux seins de groupes de travail créés dans l'urgence du contexte migratoire, les membres du Comité de l'AOST ont apporté leur soutien et expertise en matière d'emploi lors de la mise en œuvre du statut S.

Dans le cadre des difficultés d'approvisionnement énergétique, l'AOST a joué un rôle de coordination et d'anticipation. En effet, à la grande différence de la pandémie de la Covid-19, survenue du jour au lendemain, le problème énergétique a laissé une certaine marge de manœuvre aux autorités afin de se préparer et d'anticiper des mesures d'action en cas de rupture de l'approvisionnement.

Fort heureusement, les scénarios pessimistes ne se sont pas réalisés, mais les autorités cantonales ont démontré leur réactivité et leur capacité d'adaptation.

L'AOST apporte son expertise dans le cadre d'études ciblées

La recherche et le développement occupent une place importante dans toute organisation qui souhaite s'adapter et rester en lien avec les réalités du terrain. Les tendances sociétales sont observées et analysées continuellement au travers d'études validées par la commission de surveillance du fond de compensation de l'assurance-chômage.

L'AOST accompagne plusieurs groupes de travail qui décortiquent les questions de prise en charge des demandeurs d'emploi. Les projets d'étude en cours actuellement s'intéressent plus spécifiquement au conseil à distance à la pertinence et aux effets des sanctions sur les demandeurs d'emploi. Le système de classification des mesures du marché du travail est aussi en cours d'analyse, la nomenclature actuelle ne correspondant plus à la nature de l'offre de mesures.

Interventions parlementaires

Occasionnellement et sur demande de ses partenaires, dont ici la CDEP, l'AOST est invitée à participer aux processus de développement d'interventions parlementaires acceptées en assemblée fédérale.

L'étude consécutive à l'acceptation du postulat Arslan 20.4327, demandant au Conseil fédéral de définir une stratégie globale et un train de mesures pour faciliter la réinsertion professionnelle des femmes, a été conduite par le SECO au cours du 3^{ème} trimestre 2022. L'AOST a apporté son concours lors de travaux préparatoires à une table ronde en mandatant Monsieur Roman Zaugg (BL) comme expert de ces questions.

Mesures d'encouragement du potentiel de main-d'œuvre nationale.

Le Conseil fédéral a validé en mai 2019 un train de mesures visant à encourager l'utilisation de la main-d'œuvre locale. Les mesures 5 et 6 ont été dès le début soutenues par l'AOST qui s'est fortement engagée dans leur réalisation.

M5 – Mesures supplémentaires relatives à l'intégration au marché du travail pour les demandeurs d'emploi difficiles à placer (programme d'impulsion)

Le programme d'impulsion tel qu'envisagé en 2019 prévoyait la possibilité d'une coopération intercantonale au travers du développement de sous-projets sur des thèmes transversaux.

Dans sa phase de réflexion et de lancement, la mesure 5 a mis en évidence le besoin partagé par les cantons de disposer d'un outil informatique commun permettant d'assurer une prise en charge harmonisée lors d'une inscription à l'ORP. Le sous-projet 4, « Bilan et stratégie » avait ainsi été conceptualisé et repris par le SECO dans le cadre de la transformation digitale eALV.

Quant aux autres sous-projets, il s'est avéré difficile de les concrétiser au niveau intercantonal. Les cantons ont toutefois pu faire état de leurs demandes de soutien auprès du SECO pour la mise en place de projets tenant compte de leurs réalités et besoins spécifiques. C'est dans ce cadre que l'AOST a contribué à l'accompagnement de la mesure 5, apportant son expertise lors des divers ateliers.

M6 – Accès facilité aux mesures de formation et d'emploi pour les personnes de plus de 50 ans menacées d'arriver en fin de droits – *Supported Employment*

Concrétisée au travers d'un concept d'accompagnement intitulé « *Supported Employment* », la mesure 6 constitue pour l'AOST un important défi à plusieurs niveaux. Il s'agit du premier projet de cette envergure dont la responsabilité incombe directement à l'association. Concrètement, le Comité de pilotage du projet est présidé par un membre du Comité, accompagné dans cette tâche par un représentant des cantons et des collaborateurs du SECO. Le Secrétariat assume la responsabilité de la gestion du projet tant au niveau financier, opérationnel qu'organisationnel, selon un accord de prestations conclu avec le SECO, mandant du projet. L'évaluation de l'efficacité de la mesure est portée par ce dernier, avec lequel une très étroite collaboration a été établie. Le montant total du budget s'élève à 21 millions de francs pour toute la durée du programme.

En 2022, le programme a pris son rythme de croisière, naviguant sur des eaux moins limpides que prévu. L'effet conjoint du taux de chômage très bas et de la pénurie de main-d'œuvre a pesé sur les résultats de la mesure. Il est bien sûr réjouissant que de nombreuses opportunités d'emploi sur le 1^{er} marché du travail s'offrent aux demandeurs d'emploi et cela n'a pas empêché les 13 cantons participant à l'essai pilote d'envoyer 6561 courriers d'invitation aux personnes concernées. Parmi elles, 752 personnes ont participé à la mesure. À la fin 2022, parmi les personnes accompagnées sur une base volontaire, 350 personnes ont trouvé un emploi. Cette proportion sera attentivement analysée pour déterminer les effets réels de ce concept d'accompagnement des personnes vers l'emploi.

Activité de l'AMOSA

Le projet de l'AMOSA « Arbeit 4.0 – The Future of Work » arrive à son terme. Il avait pour objectif d'évaluer dans quelle mesure l'accélération des avancées technologiques affectait le potentiel d'automatisation des activités professionnelles et d'examiner quels métiers seraient particulièrement adaptés pour les personnes concernées. Cette étude proposait notamment d'analyser les compétences numériques des demandeurs d'emploi au moyen d'une enquête en ligne et d'étudier comment combler les lacunes identifiées. Elle a également examiné comment soutenir la transformation numérique au sein des autorités cantonales du marché du travail et dans quelle mesure les exigences des conseillères et conseillers ORP allaient évoluer à l'avenir. À l'occasion de deux journées organisées à l'automne 2022, les participant·es ont défini des champs d'action et esquissé différentes idées de mesures. Ces dernières doivent désormais être développées et mises en œuvre en collaboration avec les partenaires externes. L'étude devrait être publiée en mars 2023.

Activité de l'ORTE

Dans son rôle d'organe expert de l'observation et de l'analyse du marché du travail, l'ORTE met chaque année à disposition des cantons latins des données précieuses sur les tendances et les évolutions de l'emploi dans leurs bassins économiques.

Il est à relever que le dynamisme du secteur de l'emploi en Suisse se reflète également en Suisse romande, le nombre d'heures allouées ayant à nouveau repris l'ascenseur pour atteindre des chiffres records. En toute logique, le nombre de travailleurs placés en emploi intérimaire a augmenté également en Suisse romande.

Selon le rapport de l'ORTE d'octobre 2022 intitulé « Évolution du travail intérimaire / temporaire en Suisse romande », l'emploi intérimaire représente 2.9 % de l'emploi total en Suisse.

Projets soumis à consultation / prises de position

- Prise de position AOST sur le concept de mise en œuvre de la motion Bruderer, 10 février 2022
- Prise de position AOST sur le rapport de monitoring de l'obligation d'annonce des postes vacants, 29 avril 2022
- Prise de position AOST- Révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage (indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail pour les formateurs), 18 août 2022

3. Surveillance du marché du travail

L'année écoulée peut être vue sous deux angles, celui de la continuité dans les projets lancés les années précédentes (optimisation de la procédure d'annonce, plateforme d'échange des données) et celui des relations avec nos voisins européens. Dans le domaine de la formation aux mesures d'accompagnement et à la lutte contre le travail au noir, le cursus complet a été dispensé, étoffé par une offre partielle bilingue.



Prévention des abus

La guerre en Ukraine s'est également invitée sur la liste des sujets préoccupant les autorités de surveillance du marché du travail. Passé le 1^{er} mois d'un afflux important de réfugiés, la question de leur insertion potentielle sur le marché du travail en Suisse s'est posée. Disposant d'un bon niveau de formation, la population ukrainienne s'est rapidement orientée vers la prise d'emplois, faisant craindre des abus en matière de salaires ou de conditions de travail. D'autant que les personnes concer-

nées se sont avérées être des femmes avec enfants. Vigilantes dès les premiers instants puis lors des contrôles, les autorités du marché du travail ont été soulagées de ne rien observer d'anormal. L'AOST constate que les mécanismes de surveillance, de protection et d'information pour lesquels elle s'engage, ont parfaitement fonctionné et que les employeurs ont joué un rôle essentiel et très positif.

Relations de voisinage

Malgré l'abandon de l'Accord cadre avec l'Union européenne, les relations avec nos voisins directs restent importantes à choyer, le marché du travail suisse demeurant très attractif. L'AOST participe à un groupe de rencontre international qui réunit les autorités concernées de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche et du Liechtenstein. Sous la conduite du SECO, le groupe a abordé cette année des thèmes tels que les défis posés par le détachement de travailleurs, les 8 jours de délais d'attente ou encore ceux de la branche économique IT.

Il s'agit pour les représentants de l'AOST d'une excellente occasion de renforcer ses liens transfrontaliers et d'échanger sur les réalités vécues de part et d'autre des frontières.

Modèles d'affaires UBER

2022 a vu un coup de théâtre se produire lorsque le Tribunal fédéral a publié son jugement à propos de la plateforme UBER et de son modèle d'affaires considérant ses chauffeurs comme des indépendants. Intentée par le canton de Genève, cette action est susceptible de déployer ses effets sur tous les modèles d'affaires basés sur des plateformes qui ne reconnaîtraient pas à leurs collaborateurs le statut d'employé.

Consciente que le thème est important pour les cantons, l'AOST a initié un échange entre les cantons. Les contextes cantonaux restent très différents, mais dans un domaine aussi mouvant, l'AOST souhaite offrir un espace de discussion.

Les échanges et transfert de connaissances soutiennent le développement de l'exécution

Après deux années de pandémie durant lesquelles l'AOST a maintenu des échanges en ligne entre les cantons, l'organisation d'événements en présentiel a repris. Si le format virtuel a pu assurer une forme de lien entre les différents partenaires, la qualité du partage d'informations et de la pratique a clairement manqué, comme l'attestent les nombreux témoignages consécutifs aux journées organisées en alternance par le SECO et l'AOST.

En avril puis en novembre, les représentants cantonaux des autorités de surveillance du marché du travail se sont rencontrés à Berne pour leur désormais traditionnelle journée d'échange. À

cette occasion, ils ont reçu des informations sur les branches d'observation renforcées, les interventions en cours au niveau fédéral.

Des ateliers d'échange de pratiques ont par ailleurs permis d'approfondir des sujets tels que la situation dans les crèches du point de vue des conditions de travail, les émoluments et amendes dans le domaine de la LTN, les méthodes de fixation des valeurs de références des salaires usuels et en cas d'abus, ou encore la procédure de conciliation.

Formation sur les mesures d'accompagnement et la loi sur le travail au noir (MA/LTN)

Le parcours de formation dédié aux mesures d'accompagnement – travail au noir occupe l'AOST depuis la reprise de cycles de formation post-pandémie.

En 2022, la totalité du cursus a pu être dispensée, à savoir 3 modules pour un total de 8 jours, construits sur la transmission d'informations théoriques de base et la pratique en lien avec les contrôles. Le bilan est très positif du point de vue des participants qui ont apprécié l'alternance des méthodes pédagogiques, notamment la visite sur site chez un employeur. Il a également été possible de proposer un module en version bilingue, après plusieurs tentatives avortées en raison de la pandémie et par manque d'intervenants.

L'AOST poursuivra donc la promotion de cette formation, tout en remettant l'ouvrage sur le métier afin d'optimiser le concept en collaboration étroite avec le SECO.

Projets soumis à consultation / prises de position

- Prise de position AOST de la commission tripartite Confédération-membres sur le rapport de la CDF, 4 avril 2022
- Prise de position AOST sur le projet de Rapport « mesures d'accompagnement 2021 » (FlaM 2021), 20 avril 2022
- Prise de position AOST sur le projet de rapport LTN 2021, 27 avril 2022
- Prise de position AOST sur le projet de modification des recommandations de sanctions 2017, 16 mai 2022

4. Conditions de travail

Après la création de l'antenne intercantonal de prévention LAA fin 2021, l'AOST, en étroite collaboration avec l'AIPT, a poursuivi le développement du dispositif par l'intégration de Safe@Work à l'antenne. Le rattachement administratif à l'AOST de l'antenne et de safe@work a des conséquences sur les modalités de collaboration.



Antenne de prévention des accidents

Entre construction et développement, la nouvelle entité a connu une année de grand chantier tant sur le plan organisationnel qu'en termes de ressources humaines.

À la fin de l'exercice 2022, l'AOST ne peut que se réjouir que les efforts consentis conjointement par l'AIPT, l'Antenne de prévention LAA et l'AOST aboutissent à la création d'un bureau composé désormais de 4 collaborateurs, en attente d'une 5^{ème} personne. En effet, la structure de

Safe@work a été intégrée à l'antenne intercantonale de prévention LAA et apporte désormais, sous son égide, assistance aux inspections cantonales du travail pour garantir la sécurité et la protection de la santé. Pour renforcer l'équipe face à l'augmentation de l'activité, l'antenne a engagé en toute fin d'année 2022 une collaboratrice administrative qui soutient l'ensemble du bureau dans les tâches courantes et de gestion administrative. En conséquence, cette partie support que le Secrétariat de l'AOST assurait pour l'AIPT et l'Antenne est transférée. Les modalités de la collaboration entre les deux associations sont en cours de révision à l'heure d'écrire ces lignes.

Un diplôme fédéral d'expert en sécurité au travail et protection de la santé est en cours de développement

L'AOST est membre de l'association pour la formation professionnelle supérieure (STPS) et, à ce titre, soutient pleinement toute possibilité d'enrichir la formation des professionnels sur le terrain.

Au cours du processus de création du nouvel examen, le Comité de la STPS a mis en consultation auprès des partenaires le projet de règlement d'examen et de directives afférentes. Les résultats ont été plus que probants, mettant en évidence la forte adhésion au projet de création d'un tel diplôme.

Sur la base des retours de la consultation, une version corrigée du règlement d'examen a été soumise au SEFRI pour approbation.

Projets soumis à consultation / prises de position

-

5. Politique des étrangers

Le drame humain qui a éclaté en Ukraine a chamboulé les agendas et dicté en grande partie le rythme des activités du domaine de la politique des étrangers. En parallèle, le développement d'un projet informatique d'envergure fait entrevoir aux autorités d'exécution un bond majeur vers la gestion intégrée des services à la population. L'AOST a travaillé en très étroite collaboration avec le SEM sur tous les aspects qui touchent sa mission.



Guerre en Ukraine

Dès le 24 février 2022, l'AOST s'est impliquée auprès du SEM et des autorités cantonales pour jouer son rôle d'experte et de représentante des autorités du marché du travail.

Ainsi, l'association a répondu présente dès les premières heures du conflit en participant à différents groupes de travail et de coordination. Engagée pour que les ressortissants ukrainiens puissent dès que possible intégrer le marché du travail, l'AOST a soutenu activement l'introduction

du statut S.

En effet, un tel dispositif offre la sécurité nécessaire aux personnes vivant une telle rupture et répond aux impératifs du marché du travail particulièrement dynamique et manquant de main-d'œuvre. Il est à noter que l'AOST et les cantons ont su rapidement remobiliser des processus de travail qui avaient fait leurs preuves lors de précédentes crises migratoires. Si le drame est bel et bien humain, les cantons ont démontré qu'ils disposent déjà de structures éprouvées pouvant répondre rapidement à de telles crises, sans qu'il ne soit nécessaire de réinventer de nouvelles organisations.

À ce stade, le conflit s'avérant long, la question de la levée du statut S se pose. Sous la conduite du SEM, l'AOST apporte ses réflexions avec d'autres partenaires pour définir l'avenir du statut S à l'origine voulu temporaire.

Gestion des contingents pour les travailleurs ressortissants des États tiers

Après la séparation consommée en 2020 entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne, un premier exercice annuel relatif à la détermination et distribution des contingents de main-d'œuvre avait conclu en 2021 à la nécessité de conserver un traitement différencié entre le Royaume-Uni et les autres États tiers.

Pas encore dans une phase de routine, le système a de nouveau été questionné durant l'année en cours, la pertinence d'une séparation devant être analysée sur un moyen terme. L'AOST et la CDEP se sont engagées de concert et ont avancé des arguments pour que le Royaume-Uni puisse bénéficier d'un contingent séparé pour ses ressortissants. Nul doute que la question reste ouverte, tant le contexte économique et politique est mouvant.

Il nous plaît également de relever que la très bonne collaboration entre les cantons et le SEM porte ses fruits au travers d'une gestion équilibrée et concertée des contingents de travailleurs et qu'elle répond aux inquiétudes et attentes des différents partenaires.

Intervention parlementaire : Pour une gestion migratoire répondant aux besoins de la Suisse (P 19.3651)

Après l'acceptation du Postulat dit Nantermod en 2019, les travaux de sa mise en œuvre ont mobilisé l'AOST qui a participé aux groupes de travail dirigés par le SEM. Une telle intervention parlementaire déploie des effets transversaux et il s'agit de prendre en considération de nombreux aspects susceptibles de toucher les activités en lien avec le marché du travail. Dans le processus de mise en œuvre, la sous-délégation « politique des étrangers » du Comité de l'AOST

a apporté son expertise sur des thèmes aussi complexes que l'examen du système des contingents, ou encore les directives consécutives au postulat.

L'AOST s'engage encore et toujours pour un système de gestion efficace et rapide, qui tient compte à la fois des impératifs du marché du travail, des autorités d'exécution et de la main-d'œuvre elle-même.

Digitalisation des services : renouvellement de SYMIC

Tout comme dans le domaine de l'assurance-chômage, le système de gestion informatique de la population s'approche de son obsolescence. Par l'intermédiaire de sa secrétaire d'État, Madame Schraner Burgener, le SEM a lancé un programme complexe et ambitieux de renouvellement de l'application SYMIC. Piloté par la Chancellerie fédérale, le projet intitulé « renouvellement de symic » est en phase d'organisation et son développement occupera les partenaires concernés durant plusieurs années.

Pour la partie relative à la gestion des autorisations et marché du travail, l'AOST a été sollicitée pour participer au Comité de pilotage et à différents groupes de travail, plus proches du terrain. Madame Christina Stoll, directrice générale de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail du canton de Genève, a accepté de représenter le Comité de l'AOST au sein du Comité de pilotage. Elle y apporte son expertise approfondie en la matière et soutient ainsi les intérêts des cantons. Le Comité et le Secrétariat de l'AOST interviennent déjà régulièrement dans cette phase préparatoire et continueront leur action tout au long du programme.

Projets soumis à consultation / prises de position

- Prise de position AOST sur la consultation sur l'application du statut de protection S (Ukraine), 9 mars 2022
- Prise de position AOST sur la consultation : « Renonciation partielle dans la procédure d'approbation du marché du travail », 22 mars 2022
- Pas de prise de position AOST sur la modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'immigration : mesures visant à restreindre les prestations de l'aide sociale versées aux ressortissant·es d'États tiers, 6 avril 2022
- Prise de position AOST sur la consultation : « location de services », 4 mai 2022
- Pas de prise de position AOST sur la révision de l'OASA ; nombres maximum 2023, 5 juillet 2022
- Prise de position AOST sur la consultation « modifications de l'AO-DFJP et de l'OASA », 9 août 2022
- Prise de position AOST sur le projet « Lever le statut S »/procédure UAG : consultation des cantons et des partenaires sociaux, 4 octobre 2022
- Prise de position AOST sur la consultation : Mandats d'examen et révision des directives Po. Nantermod (19.3651), 28 octobre 2022
- Prise de position AOST sur la consultation « Modifications directives LEI (procédure d'approbation) », 7 décembre 2022

6. Formation

L'AOST garde au cœur de sa mission celle d'offrir aux différentes autorités du marché du travail des formations de qualité, tenant compte de l'évolution sociétale et des demandes toujours croissantes du public. Elle soutient le développement professionnel sous l'angle des ressources humaines afin que les autorités d'exécution, en plus de leur propres organisations, disposent des outils nécessaires à l'accomplissement de leur mission.



Poussées par les mouvements conjoints de dématérialisation des formations et d'augmentation des exigences, les administrations sont amenées à revoir leurs concepts de formation. Ceux-ci doivent plus que jamais remplir leur mission tout en tenant compte de l'individualisation croissante des besoins en prestations. C'est dans ce contexte que l'AOST s'engage dans les projets d'évolution du système de formation.

Formation du futur : le projet est lancé

En concertation étroite avec l'AOST, le SECO prévoit une refonte de son système de formation dédié aux autorités cantonales d'exécution. Validé par la commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage (CS-AC), un projet ambitieux intitulé « *Weiterentwicklung Schulungswesen* » a été lancé au 1^{er} trimestre 2022. L'objectif d'une telle démarche est de dresser un état des lieux de la formation en collaboration avec les parties prenantes, les associations, les organes et les instances d'exécution, puis de vérifier quelles sont les possibilités de développement et de synergies.

Dans un premier temps, une enquête ad hoc en ligne a été réalisée auprès de tous les cantons afin de pouvoir dresser un bilan des formations, internes ou externes, à disposition des caisses de chômage et des ORP. Les premiers constats, qui doivent encore être affinés, mettent en avant le fait que les collaborateurs ont accès à une offre exhaustive et de qualité. C'est réjouissant tant du point de vue des cantons que celui de la confédération, car cela signifie que les concepts de formation et les choix effectués en la matière par l'encadrement répondent aux besoins des collaborateurs et de la mission. L'AOST y joue un rôle prépondérant puisqu'elle développe, porte et organise bon nombre de cours. Conscients toutefois que le domaine de la formation doit aussi évoluer, le Comité de l'AOST, présent dans le Comité de pilotage, et le Secrétariat (groupe de projet) participent à toutes les discussions et les étapes de la phase préparatoire du projet. En 2023, après la fin de la phase d'initialisation, un rapport sera soumis à la CS-AC pour décider de la suite à donner.

Plateforme de formation

En 2021, l'AOST a souhaité développer ses formations à l'aide d'un outil en ligne, la plateforme Moodle. Peu concluant, cet essai n'a pas été renouvelé en 2022 et une solution interne a été trouvée, en attendant les développements futurs du projet d'analyse du système de formation décrit ci-dessus.

La formation continue est garantie

Au-delà des grands projets du futur, l'AOST a garanti son offre de cours à l'intention des cantons. Après deux années chaotiques, entre annulations et reports dus à la pandémie, les différents enseignements ont pu reprendre en présentiel. Qu'il s'agisse de formation de base ou spécifique, l'AOST a organisé pas moins de 10 cycles contenant un nombre de modules différents et 3 modules dans le domaine de la surveillance du marché du travail.

Formations organisées en 2022

- Formation continue intercantonale : cycle 13-17 (15 participant·es env. chacun)
- Formation de base intercantonale : cycle 94-97 (entre 8 et 11 participant·es chacun)
- Formation initiale ORP/LMMT : cycle 11+12 (18-22 participant·es env.)
- Formation ACt : cycle 15+16 (18-22 participant·es env.)
- Formation FlaM/LTN : module 1 (bilingue) (31 participant·es)
- Formation FlaM/LTN : module 2-3 (allemand) (8-14 participant·es)
- Formation continue pour cadres du service public de l'emploi : cycle 2+3 (13 participant·es)

7. Finances

Comptes de pertes et profits 2022

Produits	Résultats 2022	Budget 2022	Résultats 2021
Cotisations et contributions	1'003'971.77	868'994.50	986'263.49
Cotisations membres	382'110.00	382'110.00	382'110.00
Subventions de la Confédération	339'884.49	339'884.50	339'884.49
Contributions SECO/SE	56'417.90	78'000.00	207'415.55
Administration antenne de prévention	225'559.38	225'000.00	56'853.45
Activités de formation	352'810.05	280'000.00	393'951.15
Mandats formations et événements	352'810.05	280'000.00	309'951.15
Autres			84'000.00
Publications	218.56	1'500.00	3'209.17
Publications LACI	218.56	1'500.00	3'209.17
Prestations et projets	225'896.49	189'800.00	198'186.26
Gestion AIPT	59'124.52	23'000.00	31'418.20
Produits licence lexALV	166'771.97	166'800.00	166'768.06
Autres gains	8'194.63	5'000.00	8'065.67
Jetons de présence	7'422.10	5'000.00	5'929.39
Autres gains	772.53		2'136.28
Total produits	1'591'091.50	1'342.294.50	1'589'675.74

Comptes de pertes et profits 2022

Charges	Résultats 2022	Budget 2022	Résultats 2021
Formation	221'423.85	174'900.00	201'809.90
Mandats formations et événements	213'923.85	162'400.00	179'673.50
ASGS-CH	7'500.00	7'500.00	7'500.00
Autres frais formation		5'000.00	14'636.40
Publications	167'059.20	165'945.00	168'227.05
Publications LACI	124.20	-855.00	1'292.05
Charges licence lexALV	166'935.00	166'800.00	166'935.00
Frais de personnel	725'729.56	712'200.00	728'995.75
Salaires	609'606.70	590'000.00	475'036.05
Prestations d'assurances sociales	-17'040.95	-	
Assurances sociales	95'422.90	106'200.00	78'682.60
Formation et formation continue	5'167.80	11'000.00	4'267.60
Autres	23'211.91	5'000.00	120.00
Prestations tiers/SE	9'361.20	23'000.00	170'889.50
Charges d'exploitation	236'150.41	261'500.00	154'009.34
Loyer et charges	56'188.65	48'500.00	39'956.90
Frais d'administration (matériel de bureau, téléphone, etc.)	12'894.11	16'500.00	11'536.25
Comptabilité et conseil	39'582.45	25'000.00	16'645.05
Traduction	27'515.95	31'500.00	28'904.45
Comité	24'236.70	28'000.00	20'004.35
Assemblée annuelle	12'634.55	12'000.00	123.50
Assemblée plénière	14'532.30	15'000.00	7719.46
Marketing et communication		15'000.00	
Rencontre nationale/organes spécialisés	6'186.25	20'000.00	495.40
Informatique	29'011.90	15'000.00	18'308.03
Frais	6'486.20	15'000.00	3'248.85
Frais SE		2'000.00	225.00
Événements SE	3'189.95	3'000.00	4'686.55
Frais divers	3'691.40	15'000.00	2'155.55
Intérêts bancaires	5'456.18	3'740.00	1'647.58
Charges d'intérêts	5'271.53	3'500.00	1'551.58
Banque, CCP	184.65	240.00	96.00
Total charges	1'355'819.20	1'318'285.00	1'254'689.62
DIFFÉRENTIEL (PROFITS / PERTES)	235'272.30	24'009.50	334'986.12

Bilan 2022

	31.12.2022	31.12.2021
Actifs		
Liquidités	1'922'630.98	1'754'764.81
Caisse	6.35	26.25
Postfinance compte commercial	924'031.23	754'744.56
BEKB compte courante	998'593.40	999'994.00
Créances	176'546.48	13'106.30
Débiteurs	176'546.48	13'106.30
Stocks	-	124.20
Publications (stock)	-	124.20
Actifs de régularisation	6'385.35	109'497.19
Actifs de régularisation	6'385.35	109'497.19
Total actifs	2'105'562.81	1'877'492.50
Passifs		
Passifs à court terme	34'622.24	42'406.11
Créanciers	31'044.04	31'360.82
TVA due	3'578.20	11'045.29
Passifs de régularisation	5'546.05	15'741.17
Passifs de régularisation	5'546.05	15'741.17
Provisions	166'199.60	155'422.60
Formation et perfectionnement	111'277.60	111'277.60
Développement de l'association	31'000.00	31'000.00
Vacances/solde d'heures positif	23'922.00	13'145.00
Capital	1'663'922.62	1'328'936.50
Capital	1'663'922.62	1'328'936.50
Compte de pertes et projets	235'272.30	334'986.12
Pertes et profits	252'272.30	334'986.12
Total passifs	2'105'562.81	1'877'492.50



Departement Volkswirtschaft und Inneres
Amt für Wirtschaft und Arbeit
Zwinglistrasse 6
CH-8750 Glarus

Telefon +41 55 646 66 20
E-Mail: awa@gl.ch
www.gl.ch



WAS Wirtschaft Arbeit Soziales
wira Luzern
Bärgenstrasse 12 | Postfach | 6002 Luzern | Telefon +41 41 209 00 03
wira@was-luzern.ch | www.was-luzern.ch/wira

Verband Schweizerischer
Arbeitsmarktbehörden VSAA
Präsidentin Nicole Hostettler
Haus der Kantone, Speichergasse 6
3001 Bern

Glarus, 10.03.2023 / MHe

REVISIONSBERICHT ÜBER DIE JAHRESRECHNUNG 2022 DES VSAA

Sehr geehrte Frau Präsidentin, sehr geehrte Damen und Herren

Als Revisionsstelle haben wir am 7. März 2023 bei der ch Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit in Bern, die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) des Verbandes Schweizerischer Arbeitsmarktbehörden (VSAA) für das am 31. Dezember 2022 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung sind die Geschäftsleitung und die Geschäftsstelle verantwortlich (Art. 18 Bst. e Statuten), während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Unsere Revision erfolgte im Wesentlichen nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.


Aufgrund unserer Prüfung bestätigen wir, dass

- die Buchhaltung sauber und übersichtlich geführt ist;
- die kontrollierten Rechnungsvorgänge als richtig befunden werden;
- Die Eröffnungsbilanz per 1. Januar 2022 korrekt vorgetragen wurde und die Bilanzwerte sowie Erfolgsrechnungspositionen per 31. Dezember 2022 richtig ausgewiesen sind;
- bei einem Ertrag von CHF 1'591'091.50 und einem Aufwand von CHF 1'355'819.20 die Jahresrechnung mit einem Gewinn von CHF 235'272.30 abschliesst;
- das Eigenkapital nach Gewinnvortrag am 31. Dezember 2022 neu CHF 1'899'194.92 beträgt.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung sowie der Antrag über die Verwendung des Bilanzgewinns nicht Gesetz und Statuten entsprechen.

Antrag: Als statutarische Kontrollstelle beantragen wir der Generalversammlung, die vorliegende Jahresrechnung mit einem Ertragsüberschuss von Fr. 235'272.30 zu genehmigen und den verantwortlichen Organen Entlastung zu erteilen.


Heinz Martinelli
Kanton Glarus, AWA, Revisor


Reto Burkhalter
Kanton Luzern, WAS, Revisor